

Compte rendu de la rencontre avec la CPU

Mercredi 10 mai 2017

Présents

CPU : Gilles Roussel – Sybille Rochas

SUP'Recherche : Stéphane Leymarie – Jean-Pascal Simon

Document de travail : *vademecum des propositions de la CPU pour l'ESR (2/05/17)*

Quelques éléments de la discussion

GR explique que cette rencontre sans ordre du jour spécifique a pour but d'échanger sur différents points d'actualité et exprime la volonté de la CPU de travailler de concert avec SUPR sachant que nous partageons certains points de vue même si sur d'autres nos avis sont différents.

SL fait porter la discussion sur le **décret relatif aux statuts des enseignants-chercheurs** et particulièrement sur le fait que le point sur la mutation a été retiré du texte finalement paru au BO suite à un rejet du Conseil d'État au motif que tous les recrutements doivent passer par les comités de sélection.

GR dit que la CPU n'a pas été « à la manœuvre » dans cette décision même si elle s'en satisfait. Il précisera dans la suite de la discussion qu'il a dit au cabinet, deux jours plus tôt, que l'avis du Conseil d'État devait être suivi !

La discussion a été « franche » sur ce point, SL n'a pas caché notre colère vis-à-vis des pratiques de certains réseaux qui font du lobbying ; nous n'envisageons pas ainsi le dialogue social. Si ce type de pratique perdure nous serons obligés d'œuvrer dans les instances à la constitution d'un front du refus.

Nous avons exprimé notre souhait que les mutations soient possibles dans le Sup' ce qui suppose de différencier le recrutement d'un nouvel enseignant-chercheur et le changement d'affectation pour quelqu'un qui est déjà enseignant-chercheur. Nous avons insisté sur la nécessité d'un mouvement spécifique pour la mutation afin de sortir de l'ambiguïté entre recrutement et mutation du fait de l'identité de procédure : une même commission examine en même temps des demandes de mutation et de recrutement alors que les profils des candidats, les projets ... ne sont pas les mêmes. Par ailleurs, nous avons pointé la contradiction de la CPU qui d'une part souhaite faciliter les mobilités entre l'Université et l'extérieur et agit contre les mobilités au sein de l'ESR. A l'issue de la discussion il apparaît que la CPU est déjà dans une perspective où les enseignants-chercheurs ne sont plus des fonctionnaires d'état mais des agents affectés dans une université. Pour preuve, l'objection qui nous a été faite quand nous rappelions que les personnels demandant une mutation avait déjà été recrutés : SR nous a répondu qu'ils candidataient pour être recrutés dans l'université où se trouve le poste sur lequel ils postulent.

La question du CNU a été abordée : la CPU ne demande pas sa suppression (GR a insisté sur cela en précisant que la position de la CPU était plus subtile) mais souhaite que son rôle soit éclairci. Pour eux, on a besoin d'une instance disciplinaire qui évalue mais qui ne prenne pas de décisions (c'est-à-dire que cette instance ne se prononce pas sur les promotions, ni sur les recrutements via la procédure de qualification que la CPU veut supprimer).

L'autonomie : GR distingue 3 types d'autonomie :

- pédagogique : l'ensemble de la CPU est favorable à plus d'autonomie
- financière : en percevant les risques, il faut que l'état ne se désengage pas et applique le principe décideur / payeur
- Gestion des ressources humaines : sur ce point, les membres de la CPU peuvent diverger sur la nature et le degré d'autonomie. Toutefois, la CPU plaide clairement pour que les établissements puissent mettre en œuvre une réelle gestion des RH vis-à-vis de ses personnels, y compris en ce qui concerne les enseignants-chercheurs.

Conclusion

La discussion que nous avons eue s'est avérée crispée du fait du contexte de publication du décret statutaire sans la mesure sur la mutation des enseignants-chercheurs. La CPU s'attendait à ce que l'on échange à propos du *vademecum* qu'elle vient de produire suite à son colloque de Reims. Si quelques propositions vont dans le sens de notre motion de congrès, nous avons voulu marquer le fait que le dialogue social ne pouvait pas s'engager de cette manière au début d'un nouveau quinquennat.

Off

La FSU était reçue juste après nous, nous avons échangé avec eux quelques minutes pour les informer des éléments d'ambiance.